



Dommmages occasionnés par des ouvriers lors de travaux

Par **C72**, le **12/04/2008** à **20:03**

Bonjour,rrnrnJe suis en train de faire construire une maison en passant par l'intermédiaire d'un maître d'oeuvre. Il s'avère que des dégats ont été occasionnés par des ouvriers (rayures de baie, dormants endommagés, ...).rnJ'ai souscrit une assurance habitat lors de l'ouverture du chantier comme demandé par mon maître d'oeuvre.rnrnJe souhaiterais savoir qui doit prendre en charge ces dégats : l'assurance de mon maître d'oeuvre dans la mesure où il coordonne l'ensemble des travaux et les valide ? Mon assurance ? Personne ?rnrnMerci de votre aide.

Par **Erwan**, le **12/04/2008** à **20:13**

Bjr, rnrnces dommages sont le fait des ouvriers, ce n'est donc pas à votre assureur de prendre les frais en charge. rnrnL'assurance du maître d'oeuvre doit fonctionner. A charge pour lui de régler ses comptes avec les ouvriers par la suite. rnrnEn cas de contestation, vous pouvez faire constater les dommages par huissier pour en préserver la preuve.